

SECOURS EN ESPACE CONFINÉ *Tableau de synthèse*

	Définition de l'équipe	Incident	Danger lié à l'espace confiné	Sécuriser	Secourir
1.1	Plus de 2 intervenants en espace confiné et 1 agent surveillant à l'extérieur	1 des intervenants est dans l'incapacité d'évacuer par ses propres moyens l'espace confiné (ex: malaise, fracture d'un membre)	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'air neuf au plus près de la victime par un autre intervenant à l'aide du ventilateur mis en place pour l'intervention. Si besoin compléter cette mesure par la mise en place d'un second ventilateur. - 1 des intervenants reste aux cotés de la victime afin de la rassurer et de pouvoir communiquer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appel des secours par le surveillant. - Transmettre à l'intervenant resté auprès de la victime les consignes données par les secours. - Si l'intervenant au côté de la victime est SST alors il prodigue les gestes indiqués par les secours via le surveillant en attendant les secours
1.2	1 seul intervenant en espace confiné et 1 agent surveillant à l'extérieur	L'intervenant est dans l'incapacité d'évacuer par ses propres moyens l'espace confiné (ex: malaise, fracture d'un membre)		<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'air neuf au plus près de la victime par le surveillant, sans pénétrer dans l'espace confiné, à l'aide du ventilateur mis en place pour l'intervention. Si besoin compléter cette mesure par la mise en place d'un second ventilateur. <p>NOTA: Ces dispositions s'imposent lorsque l'intervention est réalisée avec une ventilation naturelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appel des secours par le surveillant - Diffusion des consignes par le surveillant si la victime est consciente
2.1	Plus de 2 intervenants en espace confiné et 1 agent surveillant à l'extérieur.	1 des intervenants est dans l'incapacité d'évacuer par ses propres moyens (ex: malaise, fracture d'un membre)	Alarme gaz (toxique ou explosif et absence d'oxygène)	<ul style="list-style-type: none"> - Le ou les intervenants valides mettent leur auto-sauveteur et évacuent. - Si la victime en est capable elle met son auto-sauveteur. Sinon un autre intervenant, protégé par son auto-sauveteur, équipe le plus vite possible la victime de son auto-sauveteur avant d'évacuer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le surveillant rappelle si besoin à la victime de mettre son auto-sauveteur. - Simultanément appel des secours par le surveillant. - Transmettre à la victime les consignes indiquées par les secours.
2.2	1 seul intervenant en espace confiné et 1 agent surveillant à l'extérieur.	L'intervenant est dans l'incapacité d'évacuer l'espace confiné par ses propres moyens (ex: malaise, fracture d'un membre)		<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'air neuf au plus près de la victime par les intervenants à l'aide du ventilateur mis en place pour l'intervention, sinon installation d'un ventilateur par le surveillant sans pénétrer dans l'espace confiné. Si besoin compléter par la mise en place d'un deuxième ventilateur. - En cas d'alarme gaz il est demandé au surveillant de ne pas rester au dessus de l'ouvrage à cause des remontées possibles de gaz. 	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de vue directe du surveillant sur la victime et qu'elle est restée attachée au Stop-chute-récupérateur ou au treuil, tenter d'extraire la victime de l'espace confiné, si la configuration des lieux s'y prête et si l'état de la victime le permet (Ex : en cas de fracture ouverte il y a une aggravation possible de l'état de la victime). - Si la victime a pu être extraite le surveillant prodigue les premiers soins indiqués par les secours en attendant leur arrivée.
3.1	Plus de 2 intervenants en espace confiné et 1 agent surveillant à l'extérieur	1 des intervenants est dans l'incapacité d'évacuer l'espace confiné par ses propres moyens (ex: malaise, fracture d'un membre)	Inondation (orage ou marée, voire grosse fuite sur une canalisation, ou chasse d'eau telle que vidange de piscine)	Le ou les intervenants évacuent rapidement.	Appel des secours par le surveillant
3.2	1 seul intervenant en espace confiné et 1 agent surveillant à l'extérieur.	L'intervenant est dans l'incapacité d'évacuer l'espace confiné par ses propres moyens (ex: malaise, fracture d'un membre)			

Équipements de protection collective et individuelle mis à disposition des intervenants: Trépied d'ancrage de personne, Stop-chute, Treuil, Harnais, Détecteur de gaz, Masque auto-sauveteur, Ventilateur portatif

Moyens de communications entre surveillant et intervenant(s): Le surveillant reste toujours à l'extérieur de l'espace confiné. La fonction essentielle du surveillant est d'assurer la liaison entre l'(es) intervenant(s) et l'extérieur